

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

835^e séance

Mercredi 6 avril 2011, à 15 heures
Vienne

Président : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

La séance est ouverte à 15 h 29.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la 835^e séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je tiens d'abord à rappeler quel est notre programme de travail cette après-midi. Nous allons poursuivre l'examen de la question n° 7 intitulée "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace".

Ensuite, nous allons examiner et suspendre l'examen de la question 11 intitulée "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique".

En attendant l'adoption du rapport par le groupe de travail qui s'est chargé de cette question, nous allons poursuivre l'examen de la question 12 de l'ordre du jour intitulée "Propositions au Comité concernant de nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique".

Je voudrais savoir si vous avez des observations à faire concernant ce programme de travail. Il n'y en a pas.

Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais que nous poursuivions l'examen de la question 7 de l'ordre du jour intitulée "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace".

Le premier orateur sur ma liste est le représentant des États-Unis. Vous avez la parole, M. le représentant des États-Unis. M. McDonald, allez-y.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, c'est une question permanente inscrite à notre ordre du jour ce qui nous permet de faire état de notre position concernant l'examen par le Sous-Comité juridique des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

Je félicite le Sous-Comité scientifique et technique pour le travail fait dans ce domaine et je le félicite de ce Cadre de sûreté élaboré avec l'AIEA concernant l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Le consensus international auquel on est parvenu sur cette question représente un progrès sensible dans ce domaine concernant l'utilisation sûre des sources d'énergie nucléaires.

Le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-septième session en février 2010, a approuvé un nouveau plan de travail portant sur cinq ans pour son groupe de travail concernant

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Ce plan de travail se rapporte à l'échange d'informations concernant la mise en œuvre nationale de ce Cadre de sûreté récemment approuvé et il s'agit aussi des défis possibles qui existent à des mises en œuvre qui peuvent faire l'objet d'un travail futur du Sous-Comité scientifique et technique.

Cette année, ce Sous-Comité scientifique et technique a organisé un certain nombre d'ateliers auxquels les États et les organisations intergouvernementales étaient invités à faire des présentations concernant les plans, les progrès aussi auxquels on est parvenu concernant la mise en œuvre de ce cadre. Les États-Unis ont fait deux présentations cette année, une présentation sur la sûreté dans la conception et la mise au point d'application sources d'énergie nucléaires américaines à utiliser dans l'espace, et deuxièmement, nous avons fait un exposé sur l'évaluation des risques et le rôle dans la mise en œuvre d'un programme de sûreté efficace pour les applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

Nous pensons que ces présentations et l'atelier en général, ont été fort utiles car cela a permis de dire quels étaient les aspects importants de ce cadre de sûreté à mettre en œuvre. Il s'agit de garder cette question à l'ordre du jour pour la réunion de l'année prochaine du Sous-Comité juridique pour pouvoir suivre le travail qui est effectué au sein du Sous-Comité scientifique et technique. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Je donne maintenant la parole au représentant du Venezuela.

M. M. CASTILLO (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, bonjour. Monsieur le Président, ces principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace font l'objet de révisions suite à ce que l'on a fait dans le domaine des activités spatiales et surtout par rapport aux recommandations internationales sur la sécurité et la protection radiologique, l'environnement. C'est une question qui est assez importante pour notre délégation.

Les Principes se rapportant à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et autres textes, y compris le Cadre de sûreté se rapportant à l'application de ces sources d'énergie nucléaires dans l'espace qui a été approuvé par le Comité lors de sa cinquante-deuxième session, c'est un progrès du droit international dans ce domaine et sa codification. Mais ce n'est pas suffisant pour

garantir la vie, protéger l'environnement et la biosphère de la Terre et c'est très important pour le maintien de la paix.

Les principes, les normes, les règlements techniques et autres questions se rapportant à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace doivent évoluer conformément au droit international, la Charte des Nations Unies et conformément aux traités des Nations Unies se rapportant à l'espace extra-atmosphérique.

Ma délégation considère qu'il est nécessaire d'utiliser ces sources d'énergie nucléaires pour que certaines missions interplanétaires puissent être réalisées. Donc, il s'agit d'approfondir la recherche dans ce domaine pour optimiser cette utilisation d'autres possibilités d'énergies plus sûres et éprouvées et cela doit être accompagné d'un cadre juridique international.

Il y a ce principe 3 des Principes se rapportant à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, des Lignes directrices et les critères pour l'utilisation de ces dernières dans des conditions de sécurité, et l'on peut lire que, je cite :

“L'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique doit se limiter aux missions spatiales qui ne peuvent pas être menées à bien sans sources d'énergie nucléaires”.

Donc, ma délégation estime qu'il y a un risque considérable à utiliser les sources d'énergie nucléaires dans les orbites de la Terre à la lumière des problèmes qui ont été signalés et il y a des possibilités de risques à cause de collisions, des risques pour l'environnement et la biosphère de la Terre. Donc, on ne peut pas utiliser ces sources dans ces orbites. Il s'agit de promouvoir un changement dans ces pratiques des principes se rapportant à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Toute activité dans l'espace devrait être régie par le principe selon lequel il s'agit de conserver la vie et maintenir la paix.

Il s'agit d'approfondir les recherches qui sont liées à ces sources d'énergie nucléaires. Il s'agit d'avoir des normes internationales contraignantes qui régissent l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Nous avons ces principes actuels et le Cadre de sûreté se rapportant aux sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Donc, il s'agit de renforcer les liens qui existent entre ce Comité et le Sous-Comité scientifique et technique. Monsieur le Président, merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie M. le représentant du Venezuela.

Je n'ai plus d'orateur inscrit sur ma liste et j'aimerais savoir s'il est d'autres délégations qui souhaitent intervenir au titre de cette question. Je n'ai pas d'autre demande d'intervention. Nous allons donc continuer l'examen de la question 7 intitulée "Sources d'énergie nucléaires", demain matin.

Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (point 11 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je voudrais maintenant continuer et j'espère terminer l'examen de la question 11 de l'ordre du jour intitulée "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique".

Nous attendons l'adoption du rapport du groupe de travail. Donc, pour l'instant, je vais donner la parole au premier orateur inscrit pour cette question. Il s'agit de la délégation de la Chine. M. le représentant de la Chine, vous avez la parole, M. Liang He.

M. L. HE (Chine) [*interprétation du chinois*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Au cours de ces dernières années, grâce aux percées technologiques dans le domaine de la science et de la technologie spatiale, la Chine a pu engranger certaines réussites importantes dans ce domaine spatial. Nous développons nos entreprises dans ce domaine car il s'agit aussi, bien sûr, d'améliorer notre système juridique concernant ces questions, et nous accordons une priorité au travail qui est fait par le Gouvernement dans ce domaine.

Je voudrais vous dire ce que nous faisons dans le domaine de notre législation spatiale. Depuis les années 1990, en Chine, on a souhaité avoir un droit international dans le domaine spatial et donc le Gouvernement s'est occupé de cette question. Notre administration spatiale chinoise est l'autorité gouvernementale compétente pour l'industrie spatiale et cette entité travaille avec d'autres entités pour étudier une législation spatiale conformément aux traditions et à la constitution de notre pays.

Notre gouvernement, en 2001 et en 2002, a promulgué deux règles. Il s'agit de mesures pour l'immatriculation d'objets lancés dans l'espace et de mesures provisoires concernant les permis relatifs aux projets spatiaux. En 2009, mon

Gouvernement a promulgué des mesures provisoires concernant l'administration se rapportant aux débris de l'espace, notamment, et nous avons commencé à l'appliquer l'année dernière, ce qui est conforme aux Lignes directrices adoptées par le Comité de coordination sur les débris.

Il s'agit pour nous d'avoir un corpus juridique solide dans ce domaine spatial. Nous avons commencé le travail lors du Congrès de notre pays l'année dernière et nous avons proposé un projet de loi spatiale et nous avons donc commencé à travailler dans ce domaine.

Les experts des différentes instances gouvernementales, des universitaires aussi, font un gros travail de recherche dans ce domaine et nous pensons que ce processus législatif pourra progresser au cours des années à venir. En plus de la législation nationale, nous avons des accords et traités internationaux qui font aussi partie du corpus juridique concernant l'espace. La Chine, au nom de son Gouvernement, au nom de l'Administration spatiale chinoise a conclu 44 instruments ou accords avec les États portant sur la recherche spatiale, la technologie, ses applications spatiales.

L'amélioration de cette législation spatiale nationale permet d'appliquer les dispositions des traités internationaux relatifs à l'espace et permet d'avoir un ordre juridique approprié pour ces activités spatiales. Nous n'avons pas une législation depuis longtemps dans ce domaine, et tout doit être développé, donc nous ferons tout ce qui est possible pour soutenir les efforts consistant à préparer ces textes législatifs. Nous sommes tout à fait prêts à entendre les expériences de nos collègues et nous sommes prêts à coopérer pour les questions dans ce domaine. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne. Vous avez la parole, Monsieur.

M. R. MORO AGUILAR (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, l'Espagne s'efforce de promouvoir l'adhésion au régime juridique international dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique. Notre pays fait partie des quatre premiers traités de l'ONU sur l'espace extra-atmosphérique. Pour ce qui est des autres traités internationaux multilatéraux dans ce domaine nous en faisons aussi partie. Nous avons un grand nombre de traités bilatéraux de coopération dans le domaine spatial.

Notre pays n'a pas pensé qu'il était nécessaire d'avoir une législation spatiale générale pour trois raisons. Parce que nous ne lançons pas

d'engins spatiaux, parce que nous n'avons pas un large secteur privé qui pourrait faire l'objet d'une législation dans ce domaine et, à cette date, toutes les activités spatiales sont menées par le secteur public ou par le secteur privé où le secteur public a une grande participation. Nous n'avons pas eu les encouragements nécessaires pour légiférer dans ce domaine.

Selon notre constitution, les traités internationaux ratifiés, une fois qu'ils sont publiés dans la gazette officielle, font partie du droit appliqué en Espagne. C'est donc contraignant et ils font partie de notre système juridique à partir du moment où ces traités sont ratifiés. Et donc, bien sûr qu'au moins un des traités ratifiés mérite une législation. Il s'agit du traité sur le registre. L'Espagne n'a pas lancé d'objets spatiaux elle-même, mais nous nous sommes efforcés d'encourager le lancement d'une série d'engins spatiaux à cette date. Donc, il est nécessaire pour nous d'avoir un registre national concernant nos objets spatiaux. Pour cela, l'Espagne a créé en 1995, son registre national d'objets spatiaux. Nous l'avons fait parce qu'il s'agit de rendre droit aux obligations internationales qui sont celles de l'Espagne.

Nous avons deux critères pour les objets spatiaux et leur immatriculation. L'aspect territorial et personnel. Nous avons des satellites que nous nous sommes efforcés de promouvoir en Espagne et nous avons un débat dans notre pays sur la nécessité qu'il y aurait de légiférer dans ce domaine et d'avoir une législation future dans le domaine spatial. La réflexion est menée surtout à la lumière de l'Article VI du Traité sur l'espace de 1967 parce que l'on a lancé le 29 juillet 2009 le premier satellite artificiel espagnol entièrement financé par le secteur privé, c'est le satellite de téléoobservation de la Terre DEMOS-A.

Notre activité spatiale en Espagne est menée par deux entités gouvernementales. Tout d'abord, par l'Institut national de la technique aérospatiale qui relève du Ministère de la défense. C'est là l'organisme public de la recherche spécialisé pour les recherches et le développement des questions techniques aérospatiales. Il y a aussi le Centre de développement technologique et industriel qui relève du Ministère des sciences et des innovations. C'est là une entité publique qui s'efforce de promouvoir la participation de l'Espagne à des organisations internationales dans le domaine de la coopération de l'espace surtout avec l'Agence spatiale européenne et l'Organisation européenne des satellites de météorologie. Il y a aussi la Direction générale des relations économiques internationales, du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, qui est chargée du Registre

national des objets spatiaux. Voilà, Monsieur le Président. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie M. le représentant de l'Espagne. Je n'ai pas d'autre délégation inscrite pour l'instant. Est-ce qu'il y a une délégation qui souhaite intervenir sur cette question de l'ordre du jour ? Personne ne souhaite intervenir pour l'instant. Nous allons continuer l'examen de la question 11, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", et nous examinerons plus tard le rapport du groupe de travail qui s'est occupé de cette question.

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique (point 12 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais poursuivre l'examen de la question 12 de l'ordre du jour intitulée "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique".

Comme il a été décidé ce matin, je voudrais inviter les États membres à faire des propositions sur de nouvelles questions à inclure dans l'ordre du jour du Sous-Comité pour sa cinquante-et-unième session en 2012. Les délégations pourront d'ailleurs profiter de l'occasion pour réaffirmer les propositions faites dans le passé que l'on trouve dans le rapport du Sous-Comité juridique de sa quarante-neuvième session de 2010, qui a pour cote A/AC.105/942/Par.170. Le premier orateur sur ma liste est le représentant du Japon. Vous avez la parole, M. Nishi.

Mme S. AOKI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas une nouvelle proposition que je fais, c'est une question qui se rapporte à l'organisation du travail futur du Sous-Comité juridique, si vous en êtes d'accord, je pourrais faire cette intervention sur cette question maintenant. En fait, je pose une question, Monsieur le Président.

M. K. NISHI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation tient à remercier le secrétariat d'avoir rapidement répondu à nos questions au sujet des aspects d'organisation du travail du COPUOS et autres institutions des Nations Unies. À cet égard, le document A/AC.105/C.2/L.282 et le document

A/64/6 de 2009, et le document UNOV/DGB/22 de l'année 2010, sont des documents extrêmement utiles pour examiner la future organisation du Sous-Comité juridique. Ces questions sont liées entre elles mais dépendent l'une de l'autre. Pour des raisons de frais, notre délégation soutient l'interruption des transcriptions non corrigées des comptes-rendus de la conférence. On peut utiliser un enregistrement numérique et les progrès techniques dans ce domaine. Il s'agit aussi de réduire le nombre de pages du rapport, ce qui permettra de faire des économies sensibles.

En ce qui concerne ces deux éléments dont je viens de parler, ma délégation estime que l'examen de la question de la documentation va bien dans le sens d'une conversion ce qui pourrait être confirmé pendant la session du Sous-Comité juridique concernant la documentation. Nous aimerions commencer à avoir des débats sur cette question. C'est important pour nous, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Nous allons continuer l'examen des questions comme nous l'avons convenu ce matin et j'invite les États membres à faire des propositions sur de nouvelles questions à inclure à l'ordre du jour du Sous-Comité pour la cinquante-et-unième session en 2012. Les délégations pourront aussi saisir l'occasion pour réitérer les propositions déjà faites et qu'on trouve dans le rapport du Sous-Comité juridique, rapport de la quarante-neuvième session de l'année 2010. La Grèce a la parole.

Mme E. RAPTI (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Nous voudrions réitérer notre proposition que l'on trouve dans le rapport du Sous-Comité juridique l'année dernière, paragraphe 170, propositions a) et d) notamment. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci Madame. Je donne maintenant la parole à la Fédération de Russie.

M. V. Y. TITUSHKIN (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation voudrait conserver l'alinéa e) dans le paragraphe 170 qui se trouve dans le document A/AC.105/942 et ce dans la formulation que l'on trouve dans le rapport.

Monsieur le Président, j'ai une demande à formuler, je vous l'adresse cette demande. Une fois que les délégations se seront prononcées pour reconfrmer les points de l'ordre du jour de 2010, lorsqu'elles auront formulé leurs propositions pour les nouvelles questions, nous aimerions redemander la parole pour faire une petite déclaration. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie. Je vous redonnerai donc la parole tout à l'heure. Y a-t-il une délégation qui souhaite prendre la parole maintenant ? Le représentant de l'Arabie saoudite a la parole.

M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais maintenir la demande formulée par nous l'année dernière dans le paragraphe 170. Il s'agit de l'alinéa g). Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole au sujet du paragraphe 170 ? Le représentant de la République tchèque a la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, merci. Est-ce qu'il est possible de dire quelles sont les questions de la présente session ? Parce que je crois qu'il s'agit de dire si nous souhaitons poursuivre le débat sur ces questions qui se trouvent dans le programme pour cette année et pour l'année prochaine. Parce que les choses ne sont pas tout à fait claires, enfin, moi je n'ai pas très bien compris à quoi se référaient les délégations qui m'ont précédé. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le secrétariat va prendre la parole pour nous donner les explications nécessaires et citer les cotes de documents pertinents.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit du paragraphe 170 du rapport de l'année dernière du Sous-Comité juridique. La cote de ce document est A/AC.105/942. J'apporte une précision, il s'agit de nouvelles propositions ou de garder les propositions qui sont déjà sur la liste et ensuite on passera aux propositions faites par la République tchèque puisqu'il s'agit d'une nouvelle proposition qui est formulée à la présente session.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Avant d'aborder les nouvelles questions, je donne la parole à la Fédération de Russie.

M. V. Y. TITUSHKIN (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. J'interviens sur la question suivante. Récemment, pendant les débats du Sous-Comité juridique et parmi les experts qui s'occupent du droit spatial international, une certaine préoccupation a été notée. À quel sujet ? On dit que cette branche du droit international stagne. Pendant

de nombreuses années, le Sous-Comité juridique n'a pas adopté de documents importants. Pendant de longues années, dans le cadre du Sous-Comité juridique on n'arrive pas à parvenir à un consensus sur un grand nombre de questions, y compris sur la question de savoir quelles sont les nouvelles questions à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique. Il y a quelque chose qui est tout à fait clair pour nous, c'est-à-dire que le moment est venu de dire que le Sous-Comité juridique doit prendre des mesures qui confirment son autorité dans le domaine du développement du droit spatial international. Il s'agit de confirmer un rôle pour ce Sous-Comité, le rôle pour lequel il a été créé, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, je me permets de faire une proposition à mes collègues et délégations. Je répète, il ne s'agit pas de dire qu'il faille faire ce travail à la présente session, non, je dis qu'il serait bon pour la prochaine session de le faire en 2012. Il faudrait réfléchir pour savoir s'il ne serait pas judicieux d'avoir une liste de problèmes juridiques qui existent dans le domaine de la réglementation des activités spatiales. Nous en parlons d'ailleurs ici au sein du Sous-Comité. Nous en parlons aussi dans le cadre d'autres plateformes internationales. Il nous semble que si le Sous-Comité arrive à élaborer une telle liste qui serait acceptable pour toutes les délégations, il sera possible à ce moment-là d'avoir une espèce de feuille de route qui permettrait au Sous-Comité de voir quelles sont les orientations futures de son travail, de savoir où on peut avancer pour avoir un consensus. Il s'agira aussi de mieux comprendre à ce moment-là quels sont les domaines pour lesquels il faut faire les efforts en premier.

Il y a une autre question à résoudre, on pourra le faire, c'est-à-dire qu'il sera possible d'optimiser le travail du Sous-Comité juridique pour ne plus entendre de critiques et dire que nous dépensons notre temps de travail de façon qui n'est pas justifiée.

C'est pourquoi j'en appelle à mes collègues pour qu'ils réfléchissent à ces questions. J'invite tous à avoir un débat, avoir une discussion carrément maintenant peut-être. Mais nous sommes tout à fait prêts à avoir ces discussions l'année prochaine, en 2012. Merci de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la Fédération de Russie. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole toujours au titre de ce paragraphe ? La délégation de l'Indonésie.

M. C. S. SUPROJO (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le

Président, en ce qui concerne l'ordre du jour à décider pour la prochaine session du Sous-Comité juridique, nous nous associons aux autres délégations et nous appuyons la proposition de la République tchèque pour ce qui est de la transformation des principes directeurs concernant la réduction des débris spatiaux en des principes tenant compte également de la viabilité à long terme des activités spatiales.

En outre, notre délégation appuie l'inclusion de la question sur les changements climatiques à l'ordre du jour. Le problème des changements climatiques s'est renforcé. Nous avons également le Protocole de Kyoto jusqu'en 2012, la prochaine étape n'a pas encore été formulée. Les techniques spatiales devraient contribuer au problème du changement climatique. C'est un point qui figure à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique. En intégrant cette question à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique et un traitement en parallèle dans ces deux enceintes permettra d'avancer sur la voie d'une solution aux problèmes posés par les changements climatiques.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à l'Indonésie. En ce qui me concerne, nous allons examiner la proposition de la République tchèque. La discussion est ouverte. Il s'agit de l'éventualité d'inclure cette proposition à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième session en 2012. La discussion est ouverte à ce sujet. L'Argentine demande la parole. Vous avez la parole.

Mme G. HUARTE (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation de l'Argentine appuie le document de travail préparé par la République tchèque. Il s'agit de l'examen des Lignes directrices concernant la réduction des débris spatiaux de façon à ce que l'on puisse transformer ceci en un document qui serait examiné au cours de la cinquante-et-unième session du Sous-Comité juridique. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation de l'Argentine. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir à ce sujet ? Il s'agit de la proposition de la République tchèque. Je donne la parole au secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à informer les délégations de ce qui suit. Demain, à 14 heures, il y aura des consultations officieuses sur la proposition de la République tchèque que nous venons de mentionner, demain à 14 heures, dans la salle M7 de ce même bâtiment. Je répète, salle M7 à

14 heures demain. Il s'agit de consultations officielles sur la proposition de la République tchèque. Ce sont des consultations officielles qui seront dirigées par le Président du Sous-Comité juridique.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. le représentant du secrétariat. Nous entendons la délégation du Venezuela.

M. M. CASTILLO (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Notre délégation appuie, elle aussi, la proposition de la République tchèque en ce qui concerne l'examen des questions juridiques des Lignes directrices pour ce qui est de la réduction des débris spatiaux, de façon à transformer les Lignes directrices en un ensemble de principes devant être approuvés par l'Assemblée générale. Il s'agit d'une question importante permettant d'enrichir les discussions de notre Sous-Comité et l'on peut compter à l'avenir sur l'appui de notre délégation en la matière.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation du Venezuela. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole. La délégation du Brésil, vous avez la parole, Monsieur.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je ne sais pas si je respecte le bon déroulement de nos travaux mais dans ce contexte, nous avons entendu les propos de la Grèce qui a évoqué sa proposition. Nous n'étions pas là l'année dernière, certains d'entre nous, et nous souhaiterions savoir pourquoi la Grèce souhaite à nouveau présenter cette question dans ce contexte.

J'aurais dû prendre la parole plus tôt puisque nous parlons maintenant de la proposition de la République tchèque, mais je dois dire qu'il y a ici une certaine lacune. En effet, je voudrais que l'on reprenne le point 170. Il s'agit de savoir si cette liste restera en l'état. J'aimerais savoir si certains points sont conservés et d'autres retranchés et si cette liste doit être approuvée par nous-mêmes. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au Brésil. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais vous faire part de l'interprétation du secrétariat en ce qui concerne cette liste que nous examinons au titre du paragraphe 170 du rapport du Sous-Comité juridique de l'année dernière. Nous avons la proposition n° a), elle est conservée par la Grèce ; la proposition d), elle est conservée elle aussi par la Grèce ; la proposition e), elle est également

conservée par la Fédération de Russie et la proposition g), elle est maintenue aussi par l'Arabie saoudite. Je répète : a) retenue sur proposition de la Grèce ; d), retenue sur proposition de la Grèce ; e), retenue sur proposition de la Fédération de Russie ; proposition g) retenue sur proposition de l'Arabie saoudite.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. le représentant du secrétariat. Je donne la parole à la délégation du Chili. Vous avez la parole, Monsieur.

M. A. LABBÉ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Quant à moi, je souhaiterais poser une question. Envisagez-vous de traiter ce point de l'ordre du jour, à savoir le point 12 de l'ordre du jour, dans les séances qui nous restent au sein du Sous-Comité ?

Je pose cette question parce que notre délégation, dans le passé, a fait des propositions qui sont consignées dans le cadre du paragraphe 170 et notamment dans le document 942. Je tiens à informer les membres du Sous-Comité que ce sont des propositions qui font l'objet d'un examen et qui sont réexaminées par le Ministère des affaires étrangères du Chili en consultation avec d'autres instances nationales compétentes et concernées. Tant que nous ne disposerons pas d'une évaluation mise à jour de ces propositions, le Chili n'est pas en mesure de se prononcer au cours de la présente session sur ces propositions. Nous croyons comprendre que la délégation du Chili a le droit de revenir à l'examen de ces propositions au cours des sessions ultérieures. Vu le rythme de travail du Sous-Comité qui n'est pas un rythme très rapide, mais plutôt lent, nous pourrions reprendre l'examen de ces questions en 2012 voire 2013. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation du Chili. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

Mesdames et Messieurs les délégués, il s'agit d'examiner les questions ayant trait à l'organisation. Il y aura des consultations officielles demain compte tenu de la proposition de la République tchèque. Il s'agit maintenant d'examiner d'autres questions ayant trait à l'organisation. Il n'y a pas d'orateurs inscrits sur ma liste. Y a-t-il une autre délégation qui souhaiterait prendre la parole ? La délégation de l'Indonésie, vous avez la parole.

M. C. S. SUPROJO (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Après avoir entendu avec tout le soin voulu les commentaires d'autres délégations quant à l'organisation des travaux, notamment pour ce qui

est d'abrèger la durée des sessions, du Sous-Comité juridique. Abréger la durée des sessions ne désamorce en rien les critiques qui ont été avancées car le problème n'est pas causé par la durée en tant que telle. Il y a également des engagements politiques et ceci n'entraînera aucun changement quant aux résultats, que la durée soit allongée ou écourtée. Ce qui est important c'est d'améliorer la productivité du Sous-Comité de façon à profiter pleinement du temps alloué. Évidemment, le budget sera mis à mal si nous n'utilisons pas pleinement le temps qui nous est alloué, et si en deux semaines nous travaillons de façon optimale, nous pourrions aller de l'avant, avec les efforts du secrétariat mais également l'engagement politique de toutes les délégations de façon à vouloir parvenir à un consensus. La bonne volonté et le travail réalisé par le secrétariat et les délégations se répercutera au niveau de la productivité de nos travaux. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation de l'Indonésie. Nous entendons l'Ambassadeur du Chili.

M. A. LABBÉ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Notre délégation s'est exprimée ce matin pour mentionner spécifiquement une idée voire proposition en ce qui concerne la meilleure façon de mener un dialogue en la matière. Ce faisant, je souhaiterais mentionner d'autres aspects inhérents à ce problème qui n'ont pas encore été examinés par notre délégation ce matin.

Monsieur le Président, nous constatons qu'il y a un consensus au niveau des États membres en ce qui concerne la nécessité de rationaliser les travaux du Sous-Comité. Aucune délégation ne s'est prononcée à l'encontre d'une rationalisation des travaux du Sous-Comité juridique. Il s'agit d'un débat qui revêt une grande importance car c'est un exercice relevant des bonnes pratiques que nous devons tous introduire dans la gestion et le fonctionnement des organisations internationales. En outre, c'est un exercice auquel on devrait se livrer de façon périodique compte tenu des principes émanant de l'Assemblée générale de l'ONU ainsi que du secrétariat général de l'ONU.

À l'instar d'autres délégations, notre délégation estime qu'un point très important à traiter de façon plus approfondi est le point suivant. C'est le problème de la documentation sous-tendant chaque réunion. En effet, nous avons été saisis de rapports en ce sens que chaque page de documentation vaut 246 \$ et si ceci est multiplié par cinq, une fois que l'on tient compte de la traduction vers les autres langues officielles de l'ONU. Notre postulat est le suivant. Les rapports doivent éviter toute répétition et ne doivent pas inclure le détail relevant de positions nationales et

se concentrer uniquement sur les décisions, les recommandations ou les orientations décidées par le Comité.

Monsieur le Président, il faut respecter les dispositions du système central qui stipulent que les rapports ne doivent pas dépasser 10 700 mots, c'est-à-dire une vingtaine de pages. Croyez-moi, Monsieur le Président, comme ceci a été prouvé par des auteurs de l'Amérique latine, 20 pages suffisent pour exprimer des choses très importantes et très profondes.

La délégation du Chili partage les préoccupations de la France et d'autres pays en ce sens qu'il est important d'utiliser au maximum le temps alloué aux réunions et il faut vraiment clore le débat sur certains points et ne pas traiter de certains points sur plusieurs jours.

Monsieur le Président, nous sommes d'accord avec le Brésil en ce sens qu'il est nécessaire d'imprimer davantage de dynamisme aux discussions du Sous-Comité. Il faut davantage de présence et d'engagement de la part des États membres et notamment de la part des pays en développement. Nous faisons partie de ceux qui pensent que la réduction du nombre de jours de travail du Sous-Comité en tant que telle ne produira pas le résultat souhaité, à savoir la rationalisation des travaux. Le problème est plutôt un problème de fond, comme je l'ai dit ce matin, et c'est plutôt le reflet de ce problème de fond qui fait que nous n'utilisons pas pleinement les ressources qui nous sont allouées, notamment en ce qui concerne le temps.

De façon à promouvoir une plus grande participation des pays en développement, consisterait à prévoir un créneau qui serait consacré à un séminaire ou à un symposium portant sur des questions bien circonscrites et qui intéresseraient les spécialistes des pays en voie de développement. Sans préjugé des activités réalisées par l'Université de Vienne et la délégation de l'Autriche, c'est une activité de ce type qui pourrait être prévue au cours des travaux du Sous-Comité et ceci pourrait susciter l'intérêt notamment des délégations des pays en voie de développement.

Voilà tout ce que je tenais à dire dans ce contexte, Monsieur le Président, et nous souhaitons que nos propos soient consignés au procès-verbal de la réunion. Nous restons ouverts dans le cadre de toute discussion ou dialogue qui sera mené ce qui devrait nous permettre de parvenir à un consensus en la matière. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation du Chili. La délégation du Japon souhaite prendre la parole.

Mme S. AOKI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de rappeler combien il est important de réduire les coûts. Nous avons l'impression qu'il y a une convergence notamment en ce qui concerne le nombre de pages des rapports et également la question des transcriptions non éditées. Il s'agit donc de poursuivre la discussion à ce sujet. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation du Japon. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? La délégation de la France. Vous avez la parole, Monsieur.

M. L. SCOTTI (France) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souhaiterait rappeler qu'à la fin de la session de ce matin, sous le même point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait état d'un certain nombre de mesures qui pourraient être prises pour dynamiser le travail du Sous-Comité et pour donner au secrétariat plus de pouvoir ou de souplesse dans la programmation de nos travaux. Le secrétariat avait expliqué qu'il y avait des points sur lesquels il était déjà mandaté pour agir et qu'il y avait d'autres points sur lesquels il avait besoin que le Sous-Comité fasse des recommandations. L'exemple avait été pris notamment du Sous-Comité scientifique et technique qui s'est réuni il y a un mois et demi et à l'issue duquel un certain nombre de recommandations ont été faites pour améliorer encore la programmation des séances et la façon dont les différents points de l'ordre du jour sont examinés.

Ont été évoqués notamment la question de donner au secrétariat la possibilité de reprogrammer des points de l'ordre du jour et notamment, j'ai noté la possibilité d'autoriser les groupes de travail thématiques à commencer leur travail plus tôt au début de la session. J'ai noté également la question du mandat qui serait donné au secrétariat pour concentrer l'examen d'un certain nombre de points de l'ordre du jour sur quelques journées. Cela aurait l'avantage de faciliter la programmation des déplacements des experts depuis les capitales, qui auraient à ce moment-là, à l'avance, beaucoup de visibilité sur la durée de leur séjour à Vienne et comment ils peuvent programmer leurs contributions aux débats du Sous-Comité et, je dirais, les tâches qui sont les leurs dans les capitales.

Donc, j'aimerais savoir si le secrétariat pourrait peut-être détailler un peu les éléments de langage qui pourraient être débattus à cette occasion. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie M. le représentant de la France. Y a-t-il une délégation qui souhaite faire

des interventions ? Le représentant du Brésil a la parole.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi d'attirer l'attention des délégués sur le lien qui existe, à mon sens, entre la question 12 de l'ordre du jour, c'est-à-dire la proposition des nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour, et la question de la rationalisation et de l'optimisation de nos travaux.

Ces nouveaux points, c'est là quelque chose d'important pour pouvoir discuter des questions qui nous intéressent. Bien souvent, les questions ne peuvent pas être abordées, elles sont éliminées à l'avance, ce qui n'est pas très productif. C'est une question importante qui nous préoccupe et nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'il s'agit d'économiser les services pour les questions de transcriptions, etc. Nous sommes tout à fait sensibles à ces questions. Le Brésil a fait des coupures importantes dans son budget. Donc, il s'agit de tenir compte de ces questions dont il faut discuter, et surtout des questions permettant d'ouvrir le débat des questions parce qu'il y a un risque de découragement si on n'arrive pas à discuter des questions. Il y a des espèces de murs qui sont érigés à ce moment-là, qui découragent carrément toute initiative. Ce n'est pas bien pour notre Sous-Comité où on traite de questions juridiques politiques.

Ma délégation insiste sur cela. C'est important de savoir comment arriver à de nouveaux points. C'est important lorsque l'on discute aussi de l'optimisation de nos travaux. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Je donne maintenant la parole à notre secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais répondre aux questions qui ont été posées par le représentant de la France. Eh bien, oui, le secrétariat a parlé de cette question ce matin, surtout des questions administratives, des mesures administratives à prendre et des étapes suivantes pour qu'on puisse aller dans la direction souhaitée par les délégations.

Les délégations se rappelleront du rapport du Sous-Comité scientifique et technique de cette année et je vais citer ce que dit ce rapport. Il s'agit du paragraphe 216, document 987, Rapport du Sous-Comité scientifique et technique 2011. Je cite :

“Le Sous-Comité convient qu'une souplesse maximum devrait prévaloir lors de la

prévision des questions qui seront attribuées aux groupes de travail.”

Si les délégations en sont d'accord, on pourrait inclure ce même texte dans notre rapport, celui du Sous-Comité juridique.

Mais je voudrais peut-être donner quelques explications supplémentaires pour que l'on sache que cela veut dire.

Je vous invite à examiner l'ordre du jour dans le document L.280. Nous avons ici un programme de travail de la présente session. La proposition voudra dire que le secrétariat, dans sa prévision du travail de la session pour 2012, fera des efforts pour modifier l'ordre des questions dans l'ordre du jour. Cela veut dire que la question 11, par exemple, sur les législations nationales relatives à l'exploration, etc., pourrait figurer au début de l'ordre du jour et être abordée le premier jour de la réunion du Sous-Comité. Les groupes de travail, bien sûr, sont très chargés et nous avons entendu ce qui a été dit par le Brésil. Il y a la question 6 sur la définition et la délimitation. Ce groupe de travail pourrait réfléchir à cette question la deuxième semaine de la session.

C'est ainsi qu'on verrait les choses, nous, du point de vue du secrétariat. Nous avons d'ailleurs commencé à faire cela déjà cette année. Vous voyez que la question 7 sur les sources d'énergie nucléaires n'est prévue que pour la fin. Nous avons déjà pris la liberté de le faire. Et puis il y a autre chose pour lesquelles il n'y a pas de désaccord, débat général, là il faudrait le prévoir pour une période plus longue et pas seulement pour le début des travaux du Sous-Comité.

Voilà ce que pense le secrétariat. Nous sommes investis de ce mandat. Lors du débat que nous avons eu à la présente session, on a invoqué une rationalisation des questions de l'ordre du jour, c'est-à-dire qu'une question devrait être examinée pendant moins de réunions, moins de séances. Elle pourrait être examinée pendant une journée, si c'est nécessaire deux, mais on ne doit pas prévoir l'examen de cette question tout le long de l'ordre du jour.

Je prends un autre exemple, la question 5, il s'agit des informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial. Nous l'avons quatre fois, cette question. En fait, on pourrait simplement l'examiner pendant une seule journée, le mercredi de la première semaine, ou on pourrait seulement la voir le matin et l'après-midi. Cela vaudrait pour les autres questions aussi.

Il y a une interrogation que je voudrais vous soumettre, il s'agit du mandat à donner au secrétariat pour éviter des critiques. Dans le passé, lorsque nous avons essayé d'attribuer davantage de temps à l'examen de questions assez lourdes et moins de temps à d'autres questions, il s'agissait de notification de rapport, les délégations n'étaient pas satisfaites de cette façon de procéder.

Je vous soumetts maintenant cette question parce que c'est un bon point de départ pour la discussion de cette question. Dans l'ordre du jour que nous avons sous les yeux maintenant, nous avons fait très attention pour prévoir des créneaux dans le programme de travail pour avoir un équilibre pour les questions. Si vous le décidez, on pourra dire qu'on peut faire les choses autrement. On peut attribuer davantage de temps à des questions pour lesquelles il faut beaucoup de temps et peut-être réduire le temps pour d'autres questions.

Il s'agit d'avoir un échange d'avis sur cette question, Monsieur le Président. Le secrétariat a besoin de recevoir des indications. Si nous préparons un ordre du jour pour l'année prochaine qui ne convient pas aux délégations, elles penseront que le secrétariat va au-delà de ses compétences. Nous ne voudrions certainement pas cela parce que nous servons les délégations.

Ceci étant dit, lorsqu'il s'agit maintenant de la documentation, le secrétariat n'est pas en mesure de changer fondamentalement le rapport, à moins qu'il y ait un mandat pour ce faire de la part des délégations. Donc le secrétariat ne peut pas prendre une décision en la matière.

En outre, le secrétariat estime qu'il serait bon d'avoir une plateforme plus claire pour discuter des questions d'organisation du travail. Il y a deux façons de procéder possibles, même trois. On peut prévoir une nouvelle question carrément pour l'ordre du jour, tout à fait nouvelle. On dira qu'il s'agit de la question 11*bis* qui viendra avant la question 12 et qui sera intitulée "Questions d'organisation". Là c'est une possibilité.

Deuxièmement, nous pouvons intégrer la question de l'organisation à la question 12, où il s'agit de propositions sur les nouveaux points. On pourra parler de questions d'organisation.

Ensuite, troisièmement, nous avons en fait déjà commencé de travailler dans ce sens. Il n'y a pas eu d'objections. Dans les annotations de l'ordre du jour provisoire ou au titre du point 12, nous avons décidé de voir en italique la question organisation, donc dans l'organisation des travaux. C'est un titre qui est en italique.

Comment refléter cela ? Si les délégations souhaitent examiner la question de l'organisation des travaux, il faudrait que cette question soit plus visible dans la planification de ces questions, et là on revient aux trois propositions que je viens de vous présenter. Je confirme que le secrétariat est prêt à travailler à 170% pour vous et maintenant je porte ce chiffre à 250 carrément pour ce qui est du rapport, je parle du rapport. J'ai déjà libéré trois de mes collègues qui devraient être ici à nos côtés. Je les ai libérés pour qu'ils puissent commencer à rédiger des textes sur ces nouvelles questions et les questions relatives à l'organisation des travaux, pour qu'on puisse avoir ces gens dans le rapport qui devra être adopté vendredi.

Voilà, Monsieur le Président, excusez-moi d'avoir été long, mais il serait bon de savoir ce qu'en pensent les délégations. Est-ce qu'elles souhaitent donner un mandat plus large au secrétariat pour mettre à l'épreuve les idées dont je viens de vous parler ? Il s'agit bien de l'organisation des travaux des plans que l'on a concernant l'examen des questions. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur, de cette explication. Merci de vos propositions. Nous avons eu une bonne discussion concernant la question de l'organisation des travaux. La République tchèque a proposé aussi une question importante. Demain, on reviendra sur cette question. Est-ce qu'il y a une délégation qui souhaite intervenir ? Oui, je vois que les États-Unis souhaitent prendre la parole.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord avec la proposition du secrétariat concernant l'organisation des travaux pour les trois entités. C'est le secrétariat qui sait combien d'interventions seront faites pour les différentes questions, les différentes séances, la quantité de séances consacrées à une question ne veut pas dire que la question est très importante non plus. Il n'y a pas une corrélation.

J'appuie l'idée qui a été avancée par le secrétariat, c'est-à-dire qu'il s'agit de donner une marge de manœuvre au secrétariat pour qu'il organise toutes ces questions.

Deuxièmement, je serais heureux d'entendre le secrétariat pour qu'il nous dise comment réduire le volume de la documentation, notamment du rapport. Si l'on prend le rapport, on voit qu'il y a des paragraphes qui reviennent d'une année à l'autre. Il s'agit toujours des mêmes paragraphes et je pense que là aussi on peut rationaliser le rapport de nos trois organes.

Troisièmement, je fais une proposition. Plutôt que d'avoir une question intitulée "Nouvelles questions. Questions d'organisation", qui sont assez limitées, on pourrait avoir une question intitulée "Questions diverses". Il ne s'agit pas de parler *ad vitam eternam* de la question d'organisation, quand même. On pourrait résoudre cette question et on pourrait avoir une question intitulée "Questions diverses" où on pourrait inclure les nouvelles questions qui ne relèvent pas forcément des points particuliers de l'ordre du jour. On peut parler là aussi des questions d'organisation et on n'aura plus besoin d'une question particulière intitulée "Nouveaux points". Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : L'Italie a la parole.

Mme A. PASTORELLI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à remercier le secrétariat pour ses explications fort précieuses. J'appuie la proposition qui a été faite concernant la nouvelle présentation de paragraphes déjà indiquée auparavant. J'appuie cette idée qui consiste aussi à donner un mandat plus large au secrétariat concernant les questions de l'ordre du jour. Il faut avoir une certaine souplesse ici et prévoir les discussions nécessaires.

Concernant l'ordre du jour de l'année prochaine, je suis assez souple à ce sujet. La question de l'organisation des travaux intéresse pratiquement toutes les délégations. Je pense que pratiquement toutes les délégations sont intervenues sur cette question. Je ne sais pas comment parler de cette question à l'avenir. Ma délégation est assez souple concernant cette question. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. La France a maintenant la parole.

M. L. SCOTTI (France) : Merci, Monsieur le Président. Merci également au secrétariat pour le rappel de ces propositions concrètes qui pourraient effectivement faciliter notre travail collectif.

Ma délégation est tout à fait favorable à soutenir les éléments de langage identiques ou similaires à ceux qui ont déjà été adoptés dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique pour donner la plus grande latitude au secrétariat pour planifier nos séances.

Comme les orateurs précédents, je n'ai pas de préférence particulière sur la façon d'aborder les questions d'organisation s'il faut faire un nouveau point de l'ordre du jour ou rajouter un point existant. Nous souhaitons par contre que la question puisse continuer d'être débattue à l'occasion des sessions suivantes, à la fois du Comité plénier et du Sous-Comité juridique. L'expérience montre que,

un des procédés souvent utiles et efficaces pour traiter de ces questions, c'est de demander à un État de coordonner les réflexions entre les délégations. On pourrait très bien imaginer que ce travail puisse être pris en charge par un État en marge du Comité plénier au mois de juin et à nouveau, si le besoin s'en fait sentir, en marge du Comité juridique ou à l'occasion du Sous-Comité juridique, l'année prochaine. C'est une suggestion que nous faisons à ce stade qui permettrait à ce moment-là d'avoir un travail de fond entre les délégations sur ces questions qui, manifestement, intéressent l'ensemble des délégations ici présentes. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie M. le représentant de la France. C'est le Portugal qui prend maintenant la parole.

M. A. CORDEIRO (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'appuie l'Italie et la France concernant le programme de travail et concernant l'ordre du jour suivant. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur. Je donne la parole au représentant de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, c'est-à-dire qu'en ce qui concerne l'ordre du jour, il s'agit d'avoir une position flexible. Si on termine la discussion d'une question un jour particulier, si c'était prévu de poursuivre la discussion, il faut pouvoir intervenir et changer cela et décider que l'on a terminé la discussion d'une question, un jour particulier, à moins qu'il y ait une délégation qui souhaite intervenir le lendemain sur la même question.

Je ne suis pas très favorable au fractionnement d'un débat. Par exemple, le débat général, on l'a divisé maintenant en huit parties sur huit jours. On pourrait peut-être l'avoir au début de la session, la première semaine et ensuite on pourrait revenir sur cette question au début de la deuxième semaine. Et ça serait fini, on n'aura plus le débat général après. Ainsi, chacun saura qu'il faudra être prêt à faire une intervention dans le cadre de la question intitulée "Débat général". Ça sera fait soit au début de la première semaine, soit au début de la deuxième semaine, et il n'y aura pas besoin d'avoir cette question cinq fois à l'ordre du jour.

Et puis, il faudrait lancer un appel au secrétariat et d'ailleurs je lance un appel à tous les délégués, il faudrait pouvoir se concentrer sur un thème, sur un autre ensuite, etc. pour pouvoir

garder un débat cohérent sur le thème en question. Si on subdivise une telle discussion sur un thème, on risque d'avoir une fragmentation de la réflexion. On écoute une intervention, le lendemain on l'a oubliée, et la semaine suivante on l'aura encore moins à l'esprit. Donc, il s'agit de pouvoir se concentrer et il s'agit de ne pas fractionner les débats. Voilà le conseil que je me permets de donner.

Je pense que c'est important de pouvoir se concentrer, que ce soit pour un travail scientifique ou théorique. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. L'Allemagne a la parole.

AMB. M. R. LUEDEKING (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous appuyons cette idée de souplesse. Le secrétariat en a besoin pour pouvoir organiser le travail pour l'année prochaine.

Je suis, par ailleurs, tout à fait d'accord avec l'intervention faite par la République tchèque et l'on a surtout dit qu'il s'agissait de pouvoir se concentrer sur certaines questions en étant plus courts parce qu'autrement on n'arrive pas très bien à se concentrer. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci Monsieur. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. R. LEFEBER (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'ai écouté ce qui a été dit par le secrétariat. Je me demande s'il n'est pas possible d'avoir une consultation avec le Président ou le Bureau parce qu'on a un Bureau, quand même. Les questions de l'ordre du jour et l'organisation des travaux, c'est un travail qui est fait par le secrétariat en consultation avec le Président du Bureau qui est responsable de cela. Parce qu'on ne peut pas critiquer le secrétariat, quand même, puisque la responsabilité en incombe au Bureau.

Est-ce qu'il y a quelque chose qui vous empêche de le faire parce que vous ne savez pas, par exemple, quel sera le président de la prochaine réunion ?

Il y a la question du rapport aussi. Là, je suis d'accord avec le secrétariat. C'est le Sous-Comité juridique qui doit décider de rationaliser le rapport. Il faut voir quelles sont les possibilités qui existent. Pour cela, nous devons avoir un document pour la prochaine réunion qui contiendrait les meilleures pratiques possibles dans ce domaine. Comment pouvons-nous faire ? Comment les autres instances le font à Genève, à New York, etc.? Ce document pourrait avoir toutes ces informations, ce qui nous

permettrait de prendre une décision. Bien sûr, il faudra adopter l'ordre du jour l'année prochaine. C'est la première chose que l'on fait. La question organisation des travaux, il faudra l'année prochaine peut-être s'y pencher davantage sur cette question, plus que ce qu'on a fait cette année, ainsi que la question de la rationalisation du rapport et l'amélioration du travail des sessions futures. Ça aussi c'est une question sur laquelle il faudra se pencher. Mais nous n'avons pas de préférence concernant cette question. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Qui d'autre souhaite intervenir ? La Chine.

Mme L. ZHOU (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Concernant la proposition du secrétariat relative à l'organisation, où est-ce que l'on va placer cette question ? La proposition américaine me paraît fort bonne, dans l'ordre du jour provisoire on pourrait avoir une question intitulée "Questions diverses". Concernant la souplesse, le secrétariat nous a mentionné le paragraphe 216 du Rapport du Sous-Comité scientifique et technique. Je pense qu'il y a là dans ce paragraphe, une très bonne phrase. La délégation des Pays-Bas a dit ce qui suit, savoir que le secrétariat pouvait consulter le Bureau et présenter l'ordre du jour provisoire au Bureau et ensuite à la plénière pour examen. C'est une très bonne proposition à mon avis.

J'ai jeté un coup d'œil sur l'ordre du jour provisoire que l'on a, notamment j'attire votre attention sur une note en bas de page. Je la lis cette note, il s'agit de la dernière phrase :

"Afin que les États membres puissent examiner une question dans le cadre d'un programme indicatif de travail et sans préjuger du moment où on examinerait la question de l'ordre du jour."

Nous pensons que cette note est fort bien rédigée. Ce sont les États membres qui maîtrisent l'ordre du jour et qui doivent prendre une décision à ce sujet. Les méthodes de travail actuelles ont un élément de souplesse. Si l'on donne davantage de souplesse au secrétariat, on ne saura peut-être pas tout à fait comment procéder.

S'agissant maintenant du rapport de la réunion, nous sommes d'accord avec la proposition faite par les Pays-Bas. Il s'agirait peut-être aussi de savoir ce que font les autres organisations concernant une telle question. Je tiens à manifester notre préoccupation au sujet de cette idée de réduire trop le rapport car ces rapports reflètent les débats des États membres et ils reflètent les avis des organisations internationales aussi ce qui est important pour notre travail. Donc, une certaine

souplesse doit bien être envisagée mais il ne s'agit pas de trop réduire ce rapport. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation de la Chine. La discussion a été fructueuse. Nous poursuivrons la discussion concernant les questions d'organisation notamment la discussion sur la proposition de la République tchèque demain matin.

Nous allons suspendre nos travaux et auparavant, je tiens à vous présenter le programme de demain. À 10 heures, nous examinerons et terminerons l'examen du point 7 concernant "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace". Nous poursuivrons l'examen du point 12 à savoir les "Propositions au Comité concernant de nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-et-unième réunion du Sous-Comité juridique".

Nous suspendrons les travaux de façon à ce que le groupe de travail sur le point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", puisse se réunir pour adopter ce rapport et le groupe de travail sur le point 6 a) relatif à la définition et à la délimitation de l'espace puisse se réunir pour adopter son rapport.

Y a-t-il des questions ou des commentaires concernant ce programme ? Je donne la parole à la Présidence du Comité.

M. D. D. PRUNARIU (Roumanie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je tiens à informer les délégations qu'après un certain nombre de réunions officieuses, nous sommes tombés d'accord sur le texte définitif pour ce qui est du 1^{er} juin. Il y a une légère amélioration du texte qui sera présenté par le secrétariat. Le secrétariat présentera les étapes futures d'un point de vue administratif en ce qui concerne cette déclaration.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la Présidence du Comité de cette communication. La séance est suspendue. Je donne la parole au représentant du secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le secrétariat est prêt à donner lecture des amendements apportés à la déclaration de 2011 telles qu'évoquée par le Président du Comité. Il s'agit du document 283, paragraphe 4, page 2, au premier chapeau de la déclaration.

"Nous, les États, participant au volet commémoratif" nous supprimons *High level* et nous remplaçons ceci par *commémoratif*.

J'arrive à un deuxième amendement qui concerne le paragraphe 4 de la déclaration, toujours à la page 2, qui commence par

“Rappelant avec respect” et à la deuxième ligne il y a le terme *“solennel”* qui sera biffé. Donc on supprime *“solennel”*.

Changement suivant. Paragraphe 6 du dispositif, toujours à la page 2. J'en donne lecture dans sa totalité :

“Rappelle l'entrée en vigueur du traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique y compris la Lune et les autres corps célestes. Ce traité de l'espace extra-atmosphérique du 10 octobre 1967 créant les principes fondamentaux du droit spatial.”

Amendement suivant. Paragraphe 7 du dispositif, toujours à la page 2. Il s'agit d'une insertion à la deuxième ligne. Je donne lecture de cette ligne :

“20 décembre 1961, y compris la résolution 17/21A dans laquelle les premiers principes juridiques ont été recommandés aux États et soumis à leur orientation dans les activités spatiales”

et l'on continue, et ensuite on a la résolution 17/21B, etc.

J'en arrive au changement suivant. Ceci concerne le paragraphe 10 du dispositif, page 3.

Il s'agit de supprimer l'adjectif *“international”*, l'État de droit y compris les normes pertinentes du droit spatial” et ici on supprime l'adjectif *“international”* dans ce paragraphe précis.

Changement suivant. Ceci concerne le paragraphe 13 du dispositif, toujours à la page 3, à la troisième ligne, on remplace *“in particular”* par *“including”*. *“Répondre aux défis, y compris ceux des changements posés par les changements climatiques”*.

J'en arrive au dernier amendement, page 4, paragraphe 15 du dispositif, *“agree on”* est remplacé par *“confirm”*, *“confirme la nécessité d'une coordination plus étroite entre le Comité, etc. etc.”*.

Monsieur le Président, après la session du Sous-Comité juridique, le secrétariat inclura ces changements apportés au document. Le document sera édité et traduit dans les langues officielles et l'on disposera ainsi de la nouvelle version amendée de cette déclaration et le document sera soumis à l'adoption le 1^{er} juin dans le segment commémoratif. La cote en sera A/AC.105/L.283/Rev.1. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. le représentant du secrétariat de cette communication. La séance est suspendue jusqu'à demain 10 heures.

La séance est levée à 17 h 13.